



Animation SAGE :

SYMBO - Annexe du Conseil Général, 12 rue Audouin-Dubreuil - 17400 Saint Jean d'Angély,
Tel : 05 46 26 29 66 Fax : 05 46 26 29 70 - symboutonne@wanadoo.fr

Compte-rendu de la réunion du bureau de la CLE du 26 avril 2010 A 14h30 à St Jean d'Angély

Etaients présents

Benoît CARATY	ONEMA - SD 79	Jean-François LEBOURG	DREAL Poitou-Charentes
Pierre DEBORDE	Président du syndicat 4B	Jean-Yves MARTIN	Président de la CLE
Bruno DEBOUARD	CCIRS	Frédéric NADAL	DDT 79
Frédéric EMARD	Président du SYMBO	Bernard ROCHET	Vice-Président du conseil général 17
Michel GARNIER	Président du syndicat Boutonne aval	Jean-Claude SILLON	Conseiller général des Deux- Sèvres
Thierry GIRAUD	Maire de Puyrolland	Manuella BROUSSEY	Animatrice du SAGE
Michel GUERIN	Membre du SYMBO	Antoine MAZIN	SYMBO
Michel LACOUTURE	Directeur de l'UNIMA		

Etaients excusés

Jack BITEAU	UFC Que choisir	Delphine ESPALIEU	Agence de l'eau Adour Garonne
Philippe CHARLES	Président du SMBB	Jean-Claude MAZIN	EPTB Charente
Stéphane COUROUX	Conseil Général de Charente-Maritime	Michel VARLET	Conseil Régional Poitou- Charentes

JY MARTIN ouvre la séance à 14h35 et indique les personnes excusées pour la présente réunion. Il informe les membres du bureau que les irrigants ont décidé au niveau national qu'ils ne participeraient plus aux réunions des SAGE et des SDAGE.

Il rappelle les principaux points de l'ordre du jour :

- Information sur les travaux des commissions
- Finalisation du tableau de bord 2008
- Présentation du futur site Internet du SAGE
- Présentation du rapport d'activités 2009 de la CLE
- Questions diverses

Comme les services de la DDT et de la DDTM ne sont pas encore présents, JY MARTIN propose d'entamer la réunion par le point consacré au site Internet du SAGE. Il donne la parole à A. MAZIN.

I] Présentation du futur site Internet du SAGE

A. MAZIN présente l'architecture générale provisoire du futur site Internet du SAGE. Il présente le menu principal :

Accueil

Le Bassin Versant : Caractéristiques physiques ; Usages ; Quelques cartes du bassin

La Démarche SAGE : Le SAGE en 3 questions ; Le cadre réglementaire ; Le SAGE Boutonne

Les Acteurs : La CLE ; Animation du SAGE > Le SYMBO ; Les partenaires techniques et financiers

Le suivi du bassin versant : Le Débit au moulin de Châtre ; Le débit à St Jean d'Angély ; Le réseau d'échelles limnimétriques ; Le Tableau de Bord

Documentation : Documents du SAGE ; Comptes rendus ; Autres

Lexique

Liens

Contacts

Il présente quelques exemples de pages, les différents liens qui seront disponibles sur le site. Il indique aux membres du bureau que des liens vers les sites Internet de leurs structures pourront être mis sur demande.

A. MAZIN indique que ce site Internet sera toujours en construction et en évolution afin de s'adapter en permanence aux actualités du bassin et des partenaires.

B. ROCHET estime qu'il est intéressant de pouvoir garder l'historique des données disponible sur le site, notamment pour les débits de la Boutonne. Les utilisateurs du site pourront ainsi travailler dessus et faire des superpositions et des comparaisons entre les années eux-mêmes.

JF LEBOURG demande si ce travail est réalisé en régie par le SYMBO. Il demande des précisions sur l'hébergement du site. A. MAZIN répond que la réalisation est effectivement faite en interne et que le site n'est pas encore hébergé. Il précise néanmoins que le syndicat a plusieurs possibilités pour l'hébergement (par exemple ophos). Au niveau des tarifs, il indique qu'il faut compter environ 50€/an.

JY MARTIN souligne l'intérêt d'un tel outil qu'il convient de développer et d'actualiser.

M. BROUSSEY précise que l'arborescence ci-dessus sera mise en ligne sur la page web de la CLE pour que les membres du bureau donnent leurs avis et propositions. La version initiale du site Internet pourra également être envoyée aux membres du bureau qui le souhaitent. Ils devront télécharger gratuitement le logiciel Izispot pour le visualiser.

JY MARTIN indique que l'ordre du jour va pouvoir être repris au début puisque les retardataires sont arrivés. Il donne la parole à M. BROUSSEY.

M. BROUSSEY indique que des soucis familiaux l'ont empêchée d'être au bureau la semaine précédente pour préparer la présente réunion. Elle présente ses excuses par avance si le déroulement de la réunion devait souffrir d'un léger manque de préparation. Elle précise par ailleurs que les documents de travail ont été mis à disposition des membres du bureau. Le rapport d'activités de la CLE et la version 1 du tableau de bord avaient été mis sur la page web de la CLE deux semaines auparavant. Cette version 1 a ensuite été discutée en commission « Suivi du SAGE » le 14 avril et des modifications ont été apportées et ont conduit à la version 2 du tableau de bord. Cette seconde version a été envoyée par mail aux membres du bureau. M. BROUSSEY précise que le texte du mail qui a été envoyé aux membres du bureau n'avait pas vocation à être envoyé et qu'il n'était pas adressé aux membres du bureau. Elle présente ses excuses pour cette erreur. Elle passe ensuite dans le vif de l'ordre du jour.

II] Information sur les travaux des commissions de la CLE

M. BROUSSEY indique que suite à la séance plénière de la CLE du 11 janvier 2010, la commission « Quantitatif » et la commission « Suivi du SAGE » se sont chacune réunie une fois. La commission « Quantitatif » s'est tenue le 29 mars dernier. Au cours de cette séance ont été évoquées les

propositions d'arrêtés-cadres départementaux pour la gestion de l'eau en période de crise. Les principaux points présentés étaient :

- la réduction des autorisations de prélèvements de 5% pour les irrigants adhérant à un projet de réserves de substitution et de 11% pour les autres
- aucune réduction des autorisations pour les irrigants de la nappe Infra
- le relèvement du seuil de coupure de 420 l/s à 470 l/s.

M. BROUSSEY indique ensuite les mesures retenues par les Préfets et inscrites dans les arrêtés-cadres des deux départements pour la gestion de crise 2010 :

- en Charente-Maritime : réduction des autorisations de prélèvements de 5% pour les irrigants adhérant à un projet de stockage et de 11% pour les autres
- en Deux-Sèvres : pas de réduction des autorisations pour les irrigants de la nappe Infra ni pour ceux adhérant à un projet de stockage sur le 8a et 25% de réduction pour les autres
- sur les deux départements : remontée du seuil de coupure de 420 l/s à 445 l/s en 2010 (il serait prévu de remonter ce seuil à 470 l/s en 2011)

F. NADAL précise que l'harmonisation entre les deux départements, souhaitée notamment par le Préfet de Région, a bien été faite. Il indique que les 25% de réduction d'autorisations pour les irrigants du 8a n'adhérant pas à un projet de stockage correspondent, en volume, au cumul des 5% + 11% initialement prévus. Il précise que cette mesure émane des demandes de la profession agricole.

M. LACOUTURE demande des précisions sur l'évolution des services de l'Etat et sur le fonctionnement des nouvelles DDT.

F. NADAL explique que son service « eau et environnement » conserve les mêmes compétences qu'à la DDAF puis DDEA.

JY MARTIN résume en indiquant que l'harmonisation entre les Départements est bien faite d'un point de vue quantitatif, même si les pourcentages varient selon les départements. Il insiste sur la nécessaire pédagogie dont il faudra faire preuve pour expliquer cette harmonisation qui ne semble pas évidente au premier abord.

Concernant le seuil de coupure, il indique que les Préfets ont souhaité passer par un pallier avant d'atteindre 470 l/s, c'est pourquoi le seuil de coupure en 2010 sera de 445 l/s.

M. BROUSSEY dresse ensuite le bilan de la commission « Suivi du SAGE » qui s'est tenue le 14 avril dernier. Elle rappelle que cette réunion a été l'occasion de recueillir des propositions précises et concrètes pour faire évoluer le tableau de bord 2008. Les modifications issues de cette commission ont permis d'aboutir à une version 2 du tableau de bord qui va tout de suite être discutée en bureau.

III] Finalisation du tableau de bord 2008

M. BROUSSEY rappelle que le tableau de bord 2008 servira d'état de référence avant la mise en œuvre du SAGE puisque ce dernier a été approuvé en décembre 2008.

Son objectif est de suivre l'évolution des milieux en parallèle de l'application du SAGE. Il servira donc à évaluer l'efficacité du SAGE.

Elle rappelle que les travaux sur le tableau de bord ont débuté en 2006-07. Ils avaient abouti à une liste d'indicateurs validée par la CLE en janvier 2007. Les délais pour la finalisation de ce travail ont été reportés en 2007-08 pour cause de nouvelle approbation du SAGE suite à l'annulation de l'arrêté par le tribunal administratif en février 2007. Les évaluations financière et environnementale ont notamment été réalisées en 2007, ainsi que la consultation du public en 2008. Ensuite, en 2009, la CLE a été accaparée par les débats sur les volumes prélevables qu'elle a clôturés par un vote en janvier 2010. Aussi, après 3 ans de suspension, les travaux sur le tableau de bord ont pu reprendre dans

l'objectif d'une validation avant la fin du premier semestre 2010. Elle insiste sur la volonté de réaliser un tableau de bord 2008 car il était important d'élaborer un premier document avant mi 2010. Or, certaines données de 2009 ne seront disponibles qu'après juin 2010, quand les institutions productrices des données les auront analysées. La cellule d'animation du SAGE a donc décidé de poursuivre le travail entamé en 2009 sur l'acquisition des données concernant l'année 2008.

Aussi, M. BROUSSEY précise les différentes phases du travail depuis janvier 2010 :

- contacts et relances des producteurs de données (une quarantaine d'institutions)
- mise en place de l'échange de données
- analyse, compilation et synthèse des informations
- mise en forme du tableau de bord

Compte-tenu des éléments précédents, M. BROUSSEY indique que le tableau de bord 2008 sera particulier par rapport aux suivants, notamment en raison des délais de réalisation particulièrement courts (moins d'un semestre). Elle indique qu'il devra être validé en l'absence de certaines données impossibles à obtenir dans le temps imparti. Et elle rappelle que certaines données peuvent paraître obsolètes mais que ce sont toujours les informations disponibles les plus récentes qui apparaissent dans le document. Elle demande d'ailleurs aux membres du bureau de vérifier s'ils n'ont pas connaissance de données plus récentes afin d'actualiser certains indicateurs.

M. BROUSSEY indique que le tableau de bord 2009 aura une forme différente de celui de 2008 grâce à des nombreuses améliorations. Tout d'abord, elle rappelle qu'un cahier des charges pour les tableaux de bord en Adour Garonne a été édité en 2009. De plus, elle précise que le nouveau SDAGE et son programme de mesures devront être pris en compte dans le tableau de bord du SAGE. Par ailleurs, elle indique qu'un travail sur chaque indicateur devra être mené afin de vérifier sa pertinence et éventuellement de le modifier ou de l'éliminer des futurs tableaux de bord s'il semble inutile. Il conviendra également sans doute d'ajouter de nouveaux indicateurs afin de vérifier la réponse aux attentes réglementaires issues de l'évolution des textes depuis 2007. M. BROUSSEY insiste donc sur le fait que le tableau de bord 2009 sera un « tableau de bord nouvelle formule ».

Pour finir ce préambule et passer aux modifications apportées au projet de tableau de bord 2008, M. BROUSSEY rappelle que des propositions concrètes et précises, avec les données à intégrer directement, sont attendues au cours de la présente réunion. Elle demande également aux participants de mettre à disposition toute donnée manquante ou actualisée s'ils en ont connaissance. Elle indique enfin que les remarques impliquant des modifications en profondeur du tableau de bord seront prises en compte pour le tableau de bord 2009. Le travail sur ce dernier sera lancé pendant l'été.

JY MARTIN relaie cette demande d'informations aux membres du bureau et insiste sur la nécessité de mettre à jour les informations collectées autant que faire se peut.

Discussions sur les modifications à apporter au projet de tableau de bord

M. BROUSSEY présente l'ensemble des modifications proposées par rapport à la version 1 du tableau de bord 2008 :

- * Modification de la carte des échelles limnimétriques suivies en 2008
- * Mise en cohérence des graphiques de suivi d'étiage (suivi des débits, des niveaux, des piézomètres...) entre avril et octobre
- * M. BROUSSEY indique qu'il a été demandé de suivre le débit de la Boutonne au Moulin de Châtre également en période hivernale. Elle précise que cette demande émane d'une volonté de suivre l'impact

des pompages pour le remplissage des retenues de substitution. Elle indique que le suivi des débits sera montré sur l'année entière pour le tableau de bord 2009.

M. LACOUTURE s'interroge sur la pertinence d'une telle modification car il estime que l'impact des prélèvements en période hivernale est négligeable sur le débit de la Boutonne. Il précise que cette analyse pourrait être pertinente sur les petits affluents du bassin.

JY MARTIN indique qu'il serait utile de connaître le débit critique hivernal à ne pas dépasser.

M. LACOUTURE estime qu'il serait intéressant de connaître le débit cumulé nécessaire au remplissage des retenues. Il estime qu'il serait plus important de vérifier l'impact des remplissages sur les têtes de rivières plutôt que sur le débit de la Boutonne à Châtre.

JY MARTIN répond que cet indicateur devrait être facilement mobilisable.

M. BROUSSEY propose que tous les indicateurs de suivi de la ressource (débits, piézomètres, niveaux...) soient également suivis en période hivernale dans les tableaux de bord futurs.

* Modification du graphique stipulant le respect du DOE chaque année et caractérisation de ce respect (VCN10 [débit moyen minimum sur 10 jours consécutifs] plus ou moins proche du DOE)

* M. LACOUTURE propose de modifier le titre du graphique de la variable 2.b concernant le franchissement des seuils de gestion (DOE et DCR) par « nombre de jours où les seuils de gestion ont été franchis ».

* Modification de la variable 2.c avec précision des différentes restrictions imposées par zone de gestion en Deux-Sèvres et en Charente-Maritime

* Données météorologiques non fournies pour 2008 mais à obtenir pour le TB 2009. La station utilisée sera celle de Nuillé sur Boutonne.

* Concernant la précision des périodes de prélèvements pour l'irrigation, dans l'indicateur 3, M. LACOUTURE s'interroge sur le terme « irrigation de printemps ». Il estime qu'il y a un risque de confusion avec la définition officielle du volume prélevable de printemps.

F. NADAL précise que sont considérés comme prélèvements de printemps les prélèvements réalisés avant mi-juin. Il propose d'indiquer « volume prélevé avant mi-juin » à la place de « volume prélevé au printemps ».

* Dans le tableau recensant les volumes stockés en 2008 à l'indicateur 4, F. NADAL demande s'il serait possible d'ôter la mention « substitution » car les retenues réalisées avant 2008 n'avait pas de caractère de substitution contrairement aux projets en cours sur le bassin.

* M. BROUSSEY précise que les données du RCO (réseau de contrôle opérationnel visant à vérifier l'état des masses d'eau par rapport au bon état demandé par la DCE) seront intégrées à l'indicateur 5 pour vérifier l'état qualitatif des masses d'eau dans les tableaux de bord futurs.

* Concernant l'indicateur 6 et la qualité des nappes, M. BROUSSEY précise que d'autres altérations seront analysées en plus des nitrates dans les tableaux de bord futurs.

* F. EMARD s'interroge sur l'état de la procédure de protection du captage de St Julien précisé à l'indicateur 7. En effet, la DDASS stipule que ce captage est en cours de protection, ce que dément F. EMARD. Il soulève une problématique importante par rapport à ce captage puisque c'est un captage privé dont l'environnement immédiat a été mis en culture récemment.

M. BROUSSEY suggère que les captages n'étant pas encore protégés sont peut-être identifiés comme « en cours de protection ».

* M. BROUSSEY précise qu'une cartographie des rejets de STEP sera ajoutée à l'indicateur 9 pour le TB 2009.

- * Elle indique qu'une cartographie des rejets industriels sera également ajoutée à l'indicateur 10.

- * JF LEBOURG propose de faire évoluer la variable 10.b concernant les non-conformités des rejets industriels. Il propose de spécifier plutôt le nombre d'arrêtés préfectoraux complémentaires prescrits pour la mise en conformité des rejets industriels par rapport au nombre total d'établissements du bassin.

- * Concernant l'indicateur 11, M. BROUSSEY indique que les informations concernant l'agriculture biologique ou raisonnée ont été particulièrement difficiles à trouver. Les informations disponibles ne sont pas très pertinentes puisqu'elles sont à l'échelle départementale. Elle précise néanmoins que pour l'instant aucune donnée plus précise à l'échelle du bassin de la Boutonne n'est disponible. JF LEBOURG indique pourtant que la source d'information est bien l'Agence bio. Il précise que des travaux sont en cours pour développer des données plus précises au niveau local.
F. EMARD précise que toutes les productions n'ont pas d'agrément pour être définies en tant que culture biologique. Certaines informations ne seront donc pas possibles à collecter.

- * Concernant l'indicateur 12, M. BROUSSEY indique que des précisions ont été apportées concernant les communes ayant fait des efforts pour réduire les traitements phytosanitaires. Les données sur la formation des agents municipaux aux bonnes pratiques sont issues de la FREDON qui fait appel au service formation du CNFPT. M. BROUSSEY précise que seront ajoutées pour le tableau de bord 2009 les quantités de produits phytosanitaires cumulées utilisées par les mairies.
M. GUERIN propose d'indiquer également les quantités cumulées utilisées par les entreprises comme la SNCF.

- * Modification de la carte des travaux en ripisylve des syndicats de rivière

- * Concernant l'indicateur 14 censé retranscrire les zones humides, M. BROUSSEY indique qu'il n'est pas possible d'obtenir des informations précises. Elle précise donc que l'indicateur pour 2008 n'indique que les zones naturelles protégées. Il évoluera en 2009 en fonction des éléments disponibles.

- * L'indicateur 15 fait référence à l'état des ouvrages hydrauliques. M. BROUSSEY indique que la notion de continuité écologique devra ressortir à travers cet indicateur. Il conviendra par exemple d'afficher la classe de franchissabilité des ouvrages du bassin. Cet indicateur devra également faire ressortir les conclusions de l'étude hydromorphologique menée actuellement par le SMBB. Elle insiste sur l'importance de travailler sur la notion de franchissabilité et de fonctionnalité des ouvrages pour le tableau de bord 2009.

- * M. BROUSSEY apporte des précisions quant au nombre de pêcheurs sur la Boutonne en Deux-Sèvres.

- * L'indicateur 18 est illustré par l'indice poisson qui a été modifié pour refléter les données uniquement de la station de Vernoux sur Boutonne, sur conseil de l'ONEMA. M. BROUSSEY indique par ailleurs que les zonages du SDAGE (comme les réservoirs biologiques) seront ajoutés à cet indicateur pour le TB 2009. Il en va de même pour la répartition des espèces piscicoles bénéficiant d'un statut de protection et la création d'un indicateur biologique de richesse piscicole.

- * M. BROUSSEY indique que des modifications ont été apportées sur les cartes spécifiant la présence d'anguilles et de frayères sur le bassin.

- * M. BROUSSEY précise que les financements Etat-Europe seront ajoutés à l'indicateur financier, en plus des financements des Départements, de la Région et de l'agence de l'eau.

M. BROUSSEY indique les modifications qui seront apportées pour le TB 2009 :

- indicateur pour la continuité écologique et sédimentaire
- vérifier la pertinence de tous les indicateurs et en créer de nouveaux
- faire un classement des indicateurs selon 3 catégories, comme suggéré par la DREAL :
 - indicateur descriptif, faisant référence à l'état des milieux
 - indicateur de pression, lié à une pression particulière (rejets, occupation des sols, intrants...)
 - indicateur de réponse, correspondant aux réponses apportées (réseau de mesure, plan d'action mis en place, aménagement prévu, protection...)
- prise en compte du cahier des charges de l'agence de l'eau.

IV] Présentation du rapport d'activités 2009 de la CLE

M. BROUSSEY précise que le projet de rapport d'activités 2009 de la CLE a été mis en ligne sur la page web de la CLE au début du mois. Elle rappelle les principaux chapitres de ce rapport :

- réunions de la CLE
 - actions de communication
 - suivi des dossiers
 - représentation de la CLE aux réunions des partenaires
- Le rapport d'activités présente le bilan des actions de la CLE.

Elle demande aux membres du bureau s'ils ont des remarques à formuler sur le document de travail.

JF LEBOURG rappelle que ce rapport doit être envoyé aux Préfets de départements et au Préfet coordonnateur de bassin.

Il souhaiterait que les activités de la CLE fassent référence aux dispositions du SAGE plus clairement (par exemple, dossier sur les volumes prélevables : référence à la mesure 1.1 du SAGE, programme Re-Sources : référence à la mesure 2b.8...). Il pense que ces précisions seront utiles au comité de bassin quand il lira le rapport d'activités.

JY MARTIN est d'accord sur le principe et rappelle que certains dossiers couvrent plusieurs dispositions du SAGE.

JF LEBOURG estime que la forme du rapport d'activités est trop administrative. Il demande s'il est possible de trouver des titres plus percutants, dans la perspective de restitution au comité de bassin. Il indique que le code de l'environnement requiert une projection pour les années suivantes dans le rapport d'activité. Il demande donc la présentation d'un calendrier de programmation pour les travaux à venir.

M. BROUSSEY répond qu'à chaque fois qu'un calendrier précis était établi, il n'a jamais pu être suivi (en 2007 et 2008, la CLE a dû travailler à la nouvelle approbation du SAGE qui n'était pas prévue au planning initial, en 2009, la CLE s'est focalisée sur les volumes prélevables...). Elle rappelle qu'un excès de détails sur ce point précis risque d'être préjudiciable vis-à-vis de certains financeurs qui décideraient de ne pas solder les subventions si le programme n'était pas tenu.

F. EMARD propose à JF LEBOURG de faire un indicateur sur le péristaltisme des aides publiques.

JF LEBOURG indique qu'il serait intéressant de relater les moyens humains et financiers pour montrer au comité de bassin que les actions menées par la CLE sont en lien avec les faibles moyens disponibles. Il estime que les travaux réalisés ne pourront plus être taxés d'insuffisants au regard des moyens.

JY MARTIN et M. LACOUTURE approuve cette proposition. JY MARTIN rappelle que cette idée peut être à double tranchant et que la CLE doit réfléchir avant d'en faire état dans le rapport d'activité.

JF LEBOURG rappelle que les rapports d'activités n'étaient jamais étudiés en comité de bassin alors qu'ils le seront maintenant. Il estime donc qu'il faut travailler plus précisément sur ce rapport.

M. LACOUTURE rappelle que la définition du volume prélevable a été un enjeu particulièrement

important pour le bassin. Il rappelle qu'une seule CLE en France s'est saisie de ce dossier et l'a mené à terme. Il estime qu'il serait intéressant de mettre ce travail plus en avant.

F. EMARD estime que parfois le courage frise l'inconscience.

JY MARTIN indique que cet exemple n'a pas donné envie aux autres CLE de se saisir de ce dossier particulièrement sensible, compte-tenu des difficultés qu'a surmonté la CLE du SAGE Boutonne. JY MARTIN estime pourtant qu'il était nécessaire sur la Boutonne de prendre ses responsabilités et de mener ce travail à terme.

Plus aucune remarque n'est formulée sur le rapport d'activités.

VI Questions diverses

JY MARTIN rappelle que P. CHARLES est absent car les irrigants ont décidé de ne plus participer aux réunions des SAGE et SDAGE.

F. EMARD relate les heurts qui ont eu lieu lors d'une réunion sur les volumes prélevables à Bussac sur Charente la semaine passée.

M. LACOUTURE rappelle que les services de l'Administration qui trouvent inadmissible les débordements arrivant aujourd'hui sont les mêmes qui ont autorisé la création de tous les forages d'irrigation dans les années 1980.

JY MARTIN indique qu'il est impératif de faire évoluer les choses progressivement.

M. GUERIN indique avoir lu le compte-rendu de la dernière commission Quantitatif et y a décelé un climat lourd et une ambiance qui semblait houleuse. Il regrette la tournure de ces débats.

JY MARTIN indique qu'il a effectivement souhaité que les débats soient littéralement retranscrits dans le compte-rendu. Il estime que certains ont été à la limite de la correction et il souhaitait que ce soit couché sur le compte-rendu. Il trouve ce contexte pénible et il rappelle que la CLE est là pour trouver des solutions malgré les problèmes de l'agriculture.

F. EMARD estime que les coûts des productions agricoles sont largement responsables de la situation dramatique de certains agriculteurs.

JY MARTIN est d'accord.

Plus aucune remarque ou question n'est soulevée. JY MARTIN remercie les membres du bureau et lève la séance à 16h.

Le Président de la CLE

Jean-Yves MARTIN